



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Service Mer, Littoral et environnement Marin

Capitainerie du Port de Dieppe

AVIS AUX USAGERS

EMPLACEMENT: **PORT DE DIEPPE**

DATE DU FAIT SIGNALÉ: **du 20 au 23/11/2023**

FAITS À SIGNALER:

Remplacement pieu de guidage ponton Aubert – Interdiction accostage ponton quai de la Cale, extrémité des pontons de plaisance et ponton d'attente sous le bâtiment Ango.

La barge portuaire EIFFAGE 50 travaillera zone plein ouest du bassin Ango du lundi 20 novembre 2023 au jeudi 23 novembre 2023.

Pendant cette intervention l'accostage est formellement interdit :

- Au ponton de la pêche quai de la Cale
- A l'extrémité des pontons de plaisance bassin Ango (faisant déjà l'objet d'une interdiction)
- Au ponton d'attente sous le bâtiment Ango

Ces emplacements devront être libres de tout navire au plus tôt avant le lundi 20 novembre 2023.

Les informations et les consignes seront données par « Dieppe port » sur VHF 12.

Diffusion :

Sous-préfecture Dieppe	SMPD
Paris-Normandie	SMPD / Exploitation
Informations Dieppoises	SMPD / Outillage
E-scaleport	SMPD / Pêche
DDTM76	SMPD / Plaisance
AIMLP	COMAR Manche
Mairie de Dieppe	CROSS GNZ
CRPEM-HN	Sémaphore de Dieppe
C.V.D.	TSM
CND Aviron	Lamanage Dieppe
DFDS	AUPPD
Pilotage Rouen	Affichage CAPD

À Dieppe, le 10 novembre 2023

**Pour le commandant de port,
Flavien Montcho,**

Arnaud Bordeneuve
Lieutenant de port

